

Compte-rendu de l'atelier :

Financiarisation de l'Action Sociale – jeudi 12 juillet 18

Document annexé :

- *De quel social ce terme est-il le nom ? (essai de définition et de contextualisation de l'emploi du terme social, distribué au début de l'atelier)*

Présence d'une dizaine de personnes autour des 2 animateur-trice-s : Irena Havlicek et Eric Denoyelle

*

Teneur des échanges :

Ils ont eu lieu en deux temps : un premier pour faire le point sur l'état des connaissances sur la question de la financiarisation et le second consacré à la mobilisation que le CAC peut entreprendre pour lutter contre le phénomène de rentabilisation du secteur.

A] Echange d'informations

Il était nécessaire de faire dans un premier temps le point sur ce dossier : découvrir les nouveaux modes de financiarisation du secteur social et la position adoptée par le CAC.

1. Rendre le secteur social rentable

Eric Denoyelle revient sur l'état actuel du capitalisme qui cherche à rentabiliser désormais des secteurs d'activité, qui étaient jusqu'ici « sanctuarisés » et mis à l'abri d'une exigence d'ouverture au marché et à la rentabilité : social, santé, culture et humanitaire. Le fer de lance de la rentabilisation du secteur social s'appuie sur les récents Contrats à Impact Social (CIS). A l'arrivée de ces CIS, il y a 3 ans, le CAC s'est fortement mobilisé sous l'influence de Jean-Claude Boual, son président, qui a été un des premiers à en faire une analyse critique. Le CAC a réalisé alors plusieurs temps forts :

- a. Conférences sur ce thème à Paris et en province ;
- b. Journée de séminaire le [13 janvier 2017 à Malakoff](#) (plus de 100 personnes réunies) ;
- c. Edition d'un livret : « [Quand le social finance les banques et les multinationales](#) » ;
- d. Rencontre avec les conseillers de plusieurs ministres ;
- e. Etc...

Par contre, depuis presque un an, le CAC n'a plus été aussi incisif sur ce dossier, notamment parce nous pensions que la phase d'expérimentation ne déboucherait pas aussi vite sur la phase de massification.

Irena Havlicek va définir plus précisément la rentabilité qui est désormais imposée au secteur social. Cela se fait par l'intermédiaire de 4 grands axes repérés :

- Un taux de rentabilité excessif des investissements faits dans le cadre des CIS ;
- Du travail gratuit par l'emploi de bénévoles en nombre accru ;
- Une hybridation des financements, avec notamment l'apparition du crown-funding (financement participatif en bon français) dans notre secteur ;

- La logique de plus en plus développée du « bottom of pyramid » (bas de la pyramide), la faible rentabilité des pauvres étant multipliée par leur nombre.

2. Echanges

Le débat qui s'est engagé ensuite a permis d'exposer les idées suivantes :

1. Ne pas faire que la critique de l'actuel néo-libéralisme, mais bien du capitalisme et de son caractère intrinsèquement prédatif ;
2. Quand le CAC a voulu comprendre le montage financier des CIS adoptés, il s'est vu en refuser la communication, au nom du « secret des affaires » : invocation d'un secret des affaires plus que paradoxal dans le Tiers-Secteur ;
3. Sylvain Celle, de l'institut Godin, a pu schématiser le circuit économique et décisionnel des CIS ; son laboratoire de recherche s'est centré sur la question de l'Impact Social et de l'évaluation ;
4. Le glissement sémantique de Travail Social à Intervention Sociale signifie bien l'appel de plus en plus fréquent dans notre secteur à des non-diplômés (bénévoles, Service civique, etc...)

3. Directive TRAVEL

Jean-Marie Bataille nous invite à prendre conscience d'une véritable extension du domaine de la lutte. Il revient sur les conséquences de la directive européenne TRAVEL dans le domaine des colonies de vacances. Jusqu'ici, l'organisation de ces dernières se situaient exclusivement dans le domaine de l'intérêt général. La directive et son application dans le droit français feraient glisser le champ des colonies de vacances du domaine de l'intérêt général à celui du Tourisme. Cette commercialisation même plus rampante aurait comme conséquences, entre autres de :

- Obliger les associations organisatrices à constituer des réserves comme les entreprises commerciales, ce qui impossibles à gérer pour la trésorerie des premières ;
- Rentrer dans une logique d'Impact Social et devoir justifier de l'existence des associations organisatrices de colonies de vacances selon des critères plus quantitatifs que qualitatifs ;
- A répondre à des appels d'offre et donc à moins décider de manière auto-centrée de leur finalité et de leurs objectifs ;
- A se regrouper selon un modèle entrepreneurial ;
- Etc...

B] Mobilisation

Après ce premier temps consacré à faire un état des lieux de la rentabilisation attendue désormais du secteur social, il était temps d'estimer comment le CAC pourrait s'organiser pour contrer l'offensive libéral dans le Tiers-Secteur et notamment sa locomotive, les CIS.

Deux modalités ont été évoquées : l'une autour des compléments d'informations nécessaires à détenir avant d'agir et l'autre sur les modalités concrètes de l'action.

1. Complément d'informations

Il y aurait lieu de collationner plus d'informations et/ou de développer une réflexion plus approfondie sur les points suivants :

- La définition que nous nous donnons de ce qu'est la notion d'intérêt général ;
- Le lien à effectuer entre les questions sociales et celles environnementales ;

- Julie Babaammi-De-Sousa ouvre le questionnement sur la privatisation rampante que constitue l'émergence de la notion d'Agence (ex. Les Agences Régionales de la Santé), dont on découvre qu'elles bénéficient de subsides provenant des Fondations d'Entreprises ;
- Elle fait état également d'une recherche-action dans laquelle elle est impliquée sur l'engagement des jeunes, qui démontre l'existence d'une logique de substitution de l'emploi de qualifié à sous ou pas qualifié ;
- Les questions de « Social Painting » (même logique que pour le Green Painting) : des mesurètes sociales viennent masquer l'indigence du traitement social ;
- Les questions d'expertise : qui les portent ? Les acteurs locaux ou des experts libéraux nommés par les tutelles financières ?

2. Les modalités de l'action

Les échanges ont permis d'aboutir au repérage de trois axes principaux d'action autour de la constitution d'une fonction experte, d'actions locales contre les CIS qui se montent et de la co-construction d'une plate-forme avec un ensemble de partenaires sensibilisés comme nous sur la question de la financiarisation du secteur.

a) Expertise

Il nous faut :

- Avoir accès aux informations sur les CIS locaux ;
- Relancer un « plaidoyer » qui vienne expliquer notre position. Il nous faut pour cela « combattre sur les mots », écrire et développer un manifeste où la question de l'intérêt général et la manière dont il est mis à mal par les CIS doit être le plus explicite et argumenté possible

b) Actions locales

Les CIS étant entrés dans une phase exponentielle de développement, il y a lieu de trouver pour chacun de ceux-ci des relais militants locaux capables d'agir contre ce projet de CIS. Le rôle du CAC serait de mobiliser ces comités locaux, de les former et de leur fournir un argumentaire à opposer aux décideurs de ces CIS.

c) Plate-forme

Seul, le CAC ne peut pas contrer la machine libérale et les CIS. Il nous faut donc créer l'offre d'une plate-forme sur cette question particulière et y inviter tous les acteurs (individuels et collectifs) à nous y rejoindre.

C] Suites

- Il faut que l'atelier consacré à la question de la financiarisation devienne un Groupe de Travail (GT) permanent du CAC ;
- Que, parmi les participants à l'atelier, on distingue 2 possibilités d'engagement possibles : ceux qui pourront en constituer le noyau actif et ceux, moins disponibles, qui voudront cependant continuer à recevoir des informations sur ce sujet (observateur) ;
- Durant l'été 18, envoi du compte-rendu de l'atelier et retour de remarques sur celui-ci et/ou de réflexions pour la constitution de la suite ;
- Septembre 2018 : envoi par Irena et Eric aux membres du GT d'une proposition de travail en présentiel et à distance sur l'année 18/19.

De quel social ce terme est-il le nom ?

Le mot social peut être employé de manière tellement polysémique qu'il est nécessaire de comprendre les différentes significations qu'il peut prendre en fonction de l'état et des enjeux de la Solidarité à un moment donné.

1. Solidarités inconditionnelle et conditionnelle

Du temps des groupes primaires (petits groupes d'individus comme chez les chasseurs-cueilleurs du paléolithique), **la Solidarité est considérée comme inconditionnelle : chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins**. Certes il peut exister des différences de traitement dans l'appréciation des besoins du moment. Celui qui va chasser est nourri en premier et reçoit plus que son propre père, qui n'est plus que gardien du feu au fond de la grotte. La femme enceinte reçoit plus que celle qui ne l'est pas. **La différence de traitement se fait en fonction de l'état et non du statut.**

A l'issue de la fin de la dernière grande glaciation (- 12 000 à - 8000), l'être humain entre dans l'ère néolithique. Il se sédentarise et invente l'agriculture et l'élevage. Les groupes humains s'agrandissent alors. C'est à ce moment-là, au sein des groupes réunissant désormais des centaines d'êtres humains, qu'est inventée la division du travail. Le primat est donc celui d'un travail divisé, Mais aussi une division dans l'expression de la Solidarité. Au sein de la cellule économique de base (famille nucléaire ou élargie), la Solidarité reste inconditionnelle comme dans les groupes primaires antérieurs. **Mais entre ces cellules économiques, depuis qu'existe la division du travail, la relation devient conditionnelle.**

Que se passe-t-il en effet lorsqu'une de ces cellules économiques ne parvient pas à assumer une production suffisante pour accéder aux marchés des biens par le troc ou la vente monétarisée ? La Solidarité passe alors d'inconditionnelle à conditionnelle. Différents degrés de Solidarité vont s'instituer du plus fort au moins fort. Tout d'abord, un **système de don/contredon va s'instaurer** : tu n'as pas les moyens d'acheter le sel que je t'offre aujourd'hui, un autre jour tu dépanneras les miens en vêture. Ce système de don/contre-don est aussi circulaire et se fait sans calcul prémédité entre membres de la communauté : je donne à x, qui donneras un jour à y, qui donneras à Z, qui me dépanneras. Si ce système ne peut pas s'instaurer (par exemple la vieille sans enfant n'a personne qui peut rendre à la communauté, même de manière intergénérationnelle), il y a **ensuite l'ensemble des statuts de la relégation qui s'ouvre à l'impécunieux** : rapport avec les esprits, prostitution, etc... Et enfin, en bout de chaîne, ne plus pouvoir qu'être le mendiant celui qui ne vit que de la charité. Le principe de celle-ci est de pourvoir à la survie biologique du malheureux (pour qu'il ne soit pas tenté de se révolter face à cet ordre des nantis) qui l'écrase à ses pieds, mais absolument pas de recevoir en fonction de ses besoins et dans l'idée de le restaurer dans sa dignité antérieure.

2. Solidarité mécanique et organique

On doit à Durkheim, l'un des fondateurs de la sociologie au 19^e siècle, une distinction dans l'expression de la solidarité au sein des sociétés classiques. Il y a d'un côté **la Solidarité mécanique (c'est-à-dire automatique dans le langage du 21^e siècle), qui concerne les individus et leurs familles : de manière assez spontanée, mécanique donc, des gestes de Solidarité vont être effectués envers des personnes dans le besoin** qu'on croise : par exemple, une assiette va être gardée charitablement en bout de table pour le vagabond.

La solidarité organique est exprimée par une institution qui va se donner comme mission l'exercice de cette solidarité envers les plus démunis : les affamés, les malades, etc... Ce peuvent être les ordres

religieux qui l'exercent, mais également le pouvoir nobiliaire (Jeanne, comtesse de Flandres fit élever l'Hospice Comtesse au 14^e siècle à Lille pour concurrencer le pouvoir religieux établi et celui bourgeois naissant).

N'oublions pas non plus les corporations qui, si elles défendaient les métiers de toute concurrence sauvage, avaient aussi comme fonction d'assumer une **Solidarité professionnelle** : le faïencier devenu invalide à la suite de l'explosion de son four pouvait se voir pensionner par les membres de sa corporation. Rajoutons aussi la création (dit en langage moderne) de la retraite pour nombre de bons serviteurs de l'Etat : distribution de terre aux anciens guerriers ou demi-solde (plus un paquet de tabac mensuel) pour les anciens soldats du premier empire.

Dans les sociétés traditionnelles ou classiques, nombre de cellules économiques de base, incapables de s'assumer économiquement par le travail, pouvait donc bénéficier d'un mixte avec une Solidarité de proximité, exercée mécaniquement par des membres de la communauté, et d'une solidarité organique, tel que le conseil paroissial.

3. La Solidarité affaire de la Nation

Le Siècle des Lumières et son expression politique la Révolution portèrent au cœur de leur réflexion et de leur action le désir de dépasser la contradiction de l'expression de la solidarité de proximité. Mécanique ou organique, cette Solidarité ne satisfaisait pas aux besoins de tous. Des personnes ou des familles vivaient hors communauté, et ne bénéficiaient pas de sa Solidarité, ou celle-ci n'étaient pas ou plus en mesure de satisfaire les besoins de tous. Et surtout cette Solidarité dépendait principalement de la bonne volonté de quelques-uns, des puissants qui voudraient bien redistribuer un peu de leur accumulation.

Trop de besoins non couverts si la Solidarité restait de proximité. Il fallait donc un principe supérieur. **Que la Solidarité soit désormais l'affaire de la Nation.** Que la Nation distribue à tous en fonction des besoins de chacun. Ce principe fusilla les solidarités de proximité, notamment corporatistes, puisque les corporations furent interdites. Mais la Révolution ne sut pas financer la Solidarité. Les biens de l'Eglise qu'elle confisqua à cette intention servirent à armer les soldats de Valmy ou furent détournés, sans que la manne une fois distribuée ou accaparée puisse être renouvelée.

C'est la nouvelle Allemagne, celle de Bismarck à la fin du 19^e siècle (puis les pays scandinaves au début du 20^e) qui surent trouver la martingale : le salariat se développant et les progrès en statistique aussi, il fut possible d'imaginer un prélèvement sur les salaires pour créer les premières retraites par répartition.

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, une solidarité inconditionnelle se mit progressivement en place : que ce soit du côté de l'Etat avec le Solidarisme conçu par Léon Bourgeois au début de la troisième République et **l'idée de droits-créances que possèderaient les citoyens** (par exemple à recevoir des allocations en fonction de la taille de la famille) ; que ce soit également du côté de **la classe ouvrière et de sa capacité à l'auto-organisation** (de la caisse de grève aux mutuelles) ; que ce soit également du côté de la **philanthropie**, notamment pour l'accompagnement des personnes handicapées, qui démarra pour beaucoup par l'accompagnement des handicaps sensoriels et la volonté de sortir les « débilés » de l'asile, où ils étaient confinés.

Ainsi la société se bâtissait-elle, non sur un principe de solidarité inconditionnelle, le primat restant celui du travail, mais sur une **volonté « d'introduire de l'inconditionnalité dans la conditionnalité »** : quels besoins devaient-ils être satisfaits par la Nation tout en préservant l'idée d'un travail individuel première source de revenu. Mais l'idée faisait son chemin : **à un Etat protecteur des droits de l'Homme, acquis par la révolution bourgeoise de 1789, devait se rajouter un Etat social, redistributeur des richesses.**

4. Protection et Action sociale

La Seconde Guerre Mondiale n'était pas achevée que des hommes en recherchèrent la cause principale. La montée des nationalismes et des fascismes avait eu pour cause le crack boursier de 1929, ce qui avait rejeté des millions d'hommes et de femmes hors du travail et sans protection quelconque, si ce n'est celle que leur faisaient miroiter les ligues fascistes. Pour les alliés, il fallait qu'à la Libération, l'économie soit régulée et qu'une Solidarité inconditionnelle, affaire de la Nation, soit réellement mise en place.

La Solidarité devait devenir systématique et couvrir tous les besoins. De cette volonté politique forte, malgré tous les conservatismes qui s'y opposèrent, naquit :

1°) **Une Protection Sociale généralisée** (étendue à tous les travailleurs et leurs ayant-droits) et **obligatoire** (prélevée sur tous les salaires). Ce terme de Protection Sociale recouvre le principe. **L'instrument est la Sécurité Sociale, dont les 4 caisses, couvrent les risques majeurs**, qui peuvent subvenir à n'importe qui : maladie et accident du travail, naissance (= allocations familiales), veuvage et vieillesse (= retraite)

2°) **Une action sociale, qui viendrait offrir aux personnes à besoins particuliers** (vocabulaire de l'Union Européenne), **l'accompagnement que nécessiterait leur état** : personnes en situations de handicap, mineurs ressortant de ce qui deviendra la Protection de l'Enfance, etc... **L'action sociale (accompagnement) peut être couplée à une aide sociale (versement financier)**, c'est le cas du RSA, des politiques du handicap, etc...

Mesures assurantielles ou assistancielles

Quelques distinctions nécessaires à comprendre dans ce domaine de la Solidarité. Elle est dite :

- **Assurantielle (ou bismarckienne) quand le citoyen a cotisé pour lui et ses proches pour obtenir la constitution de droits ;**
- **Assistancielle (ou Beveridgienne, du nom du principal promoteur en Angleterre de la Solidarité inconditionnelle), quand le bénéficiaire n'a pas cotisé, mais qu'un ultime filet social lui est offert** (ex. Le Revenu Minimum d'Insertion, puis le Revenu Social de Solidarité)

Actuellement, tous les pays modernes offrent un système mixte mêlant dispositions assurantielles et assistancielles.

5. Développement de la Solidarité inconditionnelle

De la fin de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'à la fin du 20^e siècle, l'introduction d'une Protection Sociale généralisée et obligatoire et le développement exponentiel de l'Action Sociale a permis, ce qui n'était jamais arrivée dans l'histoire de l'Humanité en une seule génération, un gain d'espérance de vie de 20 ans. C'est cet élément qui est à rappeler à chaque fois que le financement de ce système de Solidarité moderne n'est considéré que comme une charge.

Dans un tel contexte, **l'Action sociale a été de plus en plus portée par des professionnels diplômés, d'où ce glissement pour parler désormais beaucoup plus de Travail Social que d'Action Sociale**, ce qui pointe plus les acteurs professionnalisés que la finalité.

Bien sûr, le système était loin d'être parfait à l'aube du 21^e siècle. Entre mille autres points d'améliorations possibles :

- La nécessité, pourtant toujours repoussée, de la création d'un 5^e risque au sein de la Protection Sociale, celui de la dépendance, pour que l'accompagnement du 4^e et du 5^e âge de nos anciens ne constitue plus un tel poids sur les épaules et dans le portefeuille de leurs descendants ;

- Le remplacement du « mille-feuille » de l'Action Sociale en un Revenu Universel (dont la forme serait encore à affiner), qui ne fasse plus dépendre les ressources d'un citoyen de son inscription dans une situation répertoriée d'une nomenclature qui l'exonèrerait de la fatalité du travail, mais qui pose par principe un complément de ressources selon l'état de ses revenus primaires ;
- Une action sociale qui, selon les mots de Michel Chauvière gagne en démocratisation et en professionnalisation
- Etc...

Mais, s'il restait encore à fournir un grand travail de développement des droits et des modalités de l'accompagnement des plus démunis, le principe de « l'introduction de plus en plus d'inconditionnalité dans la conditionnalité » n'était pas remis en cause jusque-ici.

6. La fin de l'Etat-providence ?

La notion d'Etat-providence n'a pas été forgée par les concepteurs et les développeurs de l'inconditionnalité à la Libération. Leur vocabulaire était tout autre. Le programme du Comité National de la Libération s'appelait tout simplement « les jours heureux ». C'est après coup que le terme est apparu.

Or, actuellement, l'Etat-providence s'est pris du plomb dans l'aile, tiré par les libéraux et, y compris, les libéraux-sociaux. C'est un capitalisme revanchard qui a accueilli la chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de sa compétition avec le communisme. Redevenu hégémonique, **le capitalisme a tourné la page du compromis fordien, ce système qui consistait à offrir une rémunération correcte aux salariés pour qu'ils puissent s'offrir les produits de l'industrialisation.** Dans une vision courte-termiste, les investisseurs cherchent désormais à maximaliser leurs gains : tout d'abord au travers de la financiarisation de l'économie et la spéculation, mais ensuite en s'attaquant à trois domaines jusqu'ici sanctuarisés : le social, la culture et l'humanitaire.

Le fer de lance de l'attaque contre le social, afin de le rendre rentable pour les investisseurs, est la création des Contrats à Impact Social (traduction en français des Social Impact Bonds) : des partenariats privés-publics, où la puissance publique devra rémunérer au résultat (supposé) le savoir-faire des investisseurs privés, forcément meilleur selon eux-mêmes que celui des associations et des collectivités locales, gonflées à la subvention et bien moins innovantes.

C'est l'un des principaux combats du CAC actuellement de montrer le surcoût et l'inanité des CIS. Il s'agit aussi de montrer le changement de paradigme qui s'opère actuellement et le lien qui se tisse entre les politiques d'austérité en Travail Social, les CIS, les regroupements associatifs, les tentatives pour créer un travailleur social unique, les politiques répressives, les critères rationnels-légaux de l'évaluation, etc... Comprendre comment tout cela se maille et au service de quel modèle. Et proposer un contre-modèle qui ne consiste pas uniquement en une défense de l'ancien.

Un des combats aussi actuels consiste à ne pas tomber dans le piège de la nov' langue actuelle, qui brouille les repères. Ainsi, l'adjectif social est-il accolé trop souvent à des substantifs qui le dénature : nous connaissions le secteur de l'Economie Solidaire et Social, mais qu'ont à voir avec les acteurs historiques de ce secteur les « entrepreneurs sociaux » ? « L'innovation sociale » correspond-elle à cette adaptabilité créatrice dont ont besoin les travailleurs sociaux pour entrer en contact avec les publics fragiles ou s'agit-il seulement de maquiller d'un terme avantageux la ré-ingénierie financière favorable aux investisseurs en recherche de rentabilité dans le Tiers-secteur ? Etc...

*

Les mots de Solidarité et de social peuvent être accommodés à beaucoup de sauces, il était sans doute nécessaire de préciser quelques-uns des plats dans la composition desquels ils entrent. Sans doute pour en écarter certains...